Pesticides : le décret qui inquiète la Région

Le conseil régional inquiet pour l'indépendance de l'Anses.

Archives O-F/Thierry Creux

Un décret concernant l'Anses, la structure nationale qui évalue les risques sanitaires, « préoccupe » le conseil régional de Bretagne.

Huit jours après le vote de la controversée loi Duplomb sur l'agriculture, le conseil régional de Bretagne s'inquiète pour l'indépendance de l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). La structure évalue les risques sanitaires pour documenter la décision publique.

Dans un communiqué, la région Bretagne **« exprime sa vive préoccupation »** concernant le décret du 8 juillet qui modifie la procédure d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques : les décisions de l'Anses seront dorénavant contraintes, en matière d'examen des pesticides, par un calendrier fixé par le ministère de l'Agriculture.

« Une clarification rapide »

Cette mesure avait été rejetée par les parlementaires lors de la discussion sur la loi Duplomb. Elle fait bondir les écologistes qui y voient un passage en force pour imposer par voie réglementaire ce que les législateurs ont refusé, c'est-à-dire la possibilité pour le ministre de l'Agriculture **« d'exercer une pression supplémentaire sur le directeur de l'Anses, lorsque celui-ci se**

prononce sur une demande d'autorisation de produits phytopharmaceutiques (pesticides) ».

Pour l'exécutif breton aussi, « ce texte marque un recul significatif ». « Il fragilise l'un des fondements de notre politique de sécurité sanitaire : celui de la séparation entre expertise scientifique et décision politique, réagit Loïg Chesnais-Girard, président. Or c'est précisément cette séparation [...] qui fonde la crédibilité de notre système de sécurité sanitaire et la confiance dans les institutions républicaines. Dans un contexte où la science est de plus en plus instrumentalisée, politisée, parfois même disqualifiée, nous devons tenir bon sur ces principes qui garantissent la confiance des citoyens consommateurs, tout comme celle des agriculteurs. »

La région Bretagne « appelle à une clarification rapide des garanties apportées à l'indépendance de l'Anses » et « demande au gouvernement de réaffirmer sans ambiguïté son attachement à une gouvernance de l'expertise scientifique libre de toute pression politique ou économique ».